

Jean-René Loubat

---

# Élaborer un projet d'établissement ou de service

En action sociale et médico-sociale

*4<sup>e</sup> édition*

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-078812-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

*INTRODUCTION* 1

## PREMIÈRE PARTIE

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. **L'héritage historique** 11
2. **Nouveau contexte sociétal et nouvelles règles du jeu** 41
3. **Performance, efficacité, de redoutables questions pour l'avenir** 67

## DEUXIÈME PARTIE

### L'ÉLABORATION D'UN PROJET

4. **Choisir une méthode, établir un plan** 95
5. **Déterminer l'utilité sociale de la structure** 123
6. **Appréhender l'environnement de la structure** 153
7. **Accueillir et personnaliser l'accompagnement** 175

<b>8. La participation des bénéficiaires</b>	199
<b>9. Promouvoir la bienveillance et évaluer la qualité</b>	219
<b>10. Déterminer les ressources matérielles nécessaires</b>	249
<b>11. Gérer les ressources humaines</b>	271
<b>12. Organiser l'activité, gérer l'information et les réunions</b>	299
<i>CONCLUSION. ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE</i>	325
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	333
<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	337

# Introduction

D'UN SIMPLE CREDO témoignant d'un engagement, en passant par les projets institutionnel, pédagogique, thérapeutique ou éducatif des années 90, jusqu'aux projets de plateformes de service, projet d'établissement, projet de service, projet associatif, projet de vie, projet pour l'enfant ou encore projet personnalisé d'aujourd'hui, le *projet* s'est imposé comme un concept phare dans les divers secteurs de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale. Dans un univers en mouvement permanent, le projet répond à une nécessité vitale : celle d'affirmer une utilité sociale, des objectifs, une stratégie, une position et une identité.

La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, exige des établissements et services qu'ils remettent tous les cinq ans leurs projets sur l'établi. Il s'agit là d'une opportunité pour réinterroger les positionnements des opérateurs et les services rendus, d'imaginer d'autres scénarios de réponse, de modifier les organisations, de réinsuffler éventuellement un sens à cette « communauté d'action et de destin » que doit être une entreprise humaine, si elle veut perdurer dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans user prématurément ses bénéficiaires, ses partenaires et ses personnels...

---

## LE PROJET COMME INTERFACE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

---

La question du projet a pris une ampleur toute singulière dans nos sociétés développées, et donc dans les domaines qui concernent plus particulièrement cet ouvrage, ceux de la santé et de la solidarité. En effet, le projet s'impose comme un concept incontournable pour une raison majeure : la rapidité historique des changements, qu'ils soient d'ordre social, culturel, technologique ou économique, entraîne une régulière déstabilisation des codes de conduite sociale, des institutions, des organisations et des savoir-faire et nécessite par conséquent de faire preuve d'une anticipation, d'une réactivité et d'une adaptation beaucoup plus considérables qu'auparavant en matière de positionnement.

Le projet constitue par conséquent un « processus d'adaptation et de transformation » qui réinterroge les identités, le sens et les valeurs de toutes les entreprises : s'il se présente comme un exercice de style spéculatif et déclaratif, c'est qu'il vise à repenser une forme sociale, son utilité et son fonctionnement, dans le but de distribuer une nouvelle donne et de l'ajuster à une demande en évolution.

Concernant les formes sociales qui nous intéressent, à savoir des entreprises au service des personnes – que ces dernières soient en situation de handicap, de fragilité, de souffrance ou de difficulté – le projet s'avère par excellence une « déclaration d'existence pertinente », répondant à deux questions fondamentales : quoi et comment ? Quelle est l'utilité sociale de telle ou telle structure de service et comment celle-ci compte-t-elle s'y prendre pour la mettre en œuvre ?

Le choix arrêté des « appels à projets », impulsé par la loi dite HPST<sup>1</sup>, sollicite particulièrement les opérateurs en ce sens et donc leurs capacités à anticiper et à innover, c'est-à-dire à penser de nouveaux systèmes d'action plus efficaces et plus performants. Au premier abord, cette procédure semble limiter l'initiative et les marges de manœuvre des opérateurs, mais en fait, elle privilégie ceux qui possèdent un temps d'avance et une vision prospective, ceux qui ont déjà de vrais projets sous la main. Concrètement, si la puissance publique réaffirme son rôle de commanditaire – ce qui n'a rien de choquant puisqu'elle est aussi financeur –, les opérateurs demeurent toujours force de propositions à la condition d'offrir des projets réalistes dans leur objet et rigoureux dans leur forme. En somme,

---

1. Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

l'appel à projets ne tue pas l'initiative et l'inventivité mais tend à écarter des projets auto-légitimés et trop aléatoires. Et puis, est-il cohérent de pester à la fois contre le désengagement de l'État et contre sa reprise en mains ?

En somme, et de manière prosaïque, le projet s'affirme aujourd'hui comme un document indispensable, permettant de bonnes lisibilité et traçabilité de l'utilité sociale de l'entreprise considérée, de son adéquation aux besoins de ses publics et de son environnement, mais aussi de son mode de fonctionnement, de ses engagements déontologiques et qualitatifs et enfin de son coût.

---

## LE PROJET À L'ÈRE DES TRANSITIONS

---

Rappelons-nous la fameuse formule énonçant que ce qui différencie l'abeille de l'architecte, c'est que le second construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la ruche. Nous savons aujourd'hui que l'œuvre de l'abeille procède également d'un plan, mais qu'elle accomplit un schème préétabli, résultant d'une programmation de l'espèce. Cette abeille ne peut individuellement modifier le patron qui lui sert de modèle. Dans le même sens, des expériences réalisées dans l'espace, en état d'apesanteur, montrent qu'une araignée, qui tisse sa toile dans de telles conditions – et produit une toile fatalement désarticulée –, s'avère incapable de constater l'étrangeté de son ouvrage et de le réajuster. Elle poursuit comme si de rien n'était.

Ces constatations sur l'intelligence inhérente au vivant nous renvoient à ce qui caractérise l'homme : la capacité de ne pas faire ce qui était exactement prévu, de s'extraire par la conscience de la routine comportementale et des contingences environnementales, de faire dévier le dessein initial, de le mettre en perspective avec un contexte, de l'adapter ou encore d'imaginer plusieurs scénarios et stratégies. La plus belle preuve d'humanité, c'est le *changement* et non la reproduction, le refus de l'inéluctable au profit de l'imagination – fut-ce parfois au prix d'une conscience malheureuse... Ce qu'exprimait le grand psychologue français René Zazzo sous la forme d'une espèce de boutade : « L'intelligence, c'est désapprendre ».

Parce que projeter, c'est anticiper, le projet est une entreprise de transformation de l'environnement de l'homme, imaginant un avenir qui n'est écrit nulle part. Cette idée d'un destin de l'homme qui dépasse la tradition est l'étape la plus marquante des temps historiques de l'Humanité ; ce mythe prométhéen s'inscrit ainsi, pour le meilleur et pour le pire, dans la révolution industrielle et l'invention de la *modernité*. Elle sous-entend l'acceptation de cet espace nouveau, certes

porteur d'angoisse, puisque le projet des hommes est à faire et non plus contenu tout entier dans l'ordre inconscient du monde ou un quelconque Olympe où les divinités joueraient entre elles le sort des hommes.

Si le projet revient, tel un leitmotiv, dans les conversations actuelles, c'est précisément parce que nos sociétés sont amenées, plus que jamais en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, à se réexaminer et à envisager leur devenir, non sans quelque perplexité. Une meilleure compréhension du fonctionnement de l'écosystème terrestre, la reconnaissance de la limitation des ressources, confrontées à une démographie explosive, conduisent nécessairement à reconsidérer les modèles sociétaux et à produire de nouvelles façons de penser et d'agir. La question de la gouvernance mondiale est posée. Vaste projet s'il en est. Nous sommes à l'ère de toutes les transitions : énergétique, numérique, démographique, économique, sanitaire et sociale...

---

## LE PROJET COMME THÉORIE DE L'ACTION

---

Élaborer des projets nécessite donc la mise en œuvre de processus d'imagination, de préfiguration, d'anticipation, que l'on peut regrouper sous le vocable de *formalisation*. Cette formalisation est le fondement même de la pensée humaine qui classe et hiérarchise ; elle permet de passer d'un faisceau de sensations, puis d'informations à une configuration abstraite, pouvant faire l'objet d'opérations logiques et donc de modifications grâce aux langages (littéraire et mathématique).

Le projet résulte d'une abstraction – c'est-à-dire littéralement d'une prise de distance avec l'environnement – pour mieux agir sur celui-ci : c'est le plan de l'ingénieur qui représente les travaux à mener, c'est le plan de l'architecte qui représente le futur bâti, c'est la carte du géographe qui permet de se repérer sur le territoire et contient déjà en germe l'idée de s'y déplacer ou d'y mener des explorations.

En tant qu'il présuppose un état à venir, contestant l'ordre immédiat de l'environnement, le projet génère un écart qui témoigne d'une mobilité de l'esprit. Toutefois, il peut demeurer lové sur lui-même, représenter un idéal et ne rendre aucun compte à l'environnement : c'est alors un *projet idéologique* qui menace rapidement de devenir une vision sclérosée, une utopie sans lendemain. En revanche, mis à l'épreuve des circonstances, le *projet pragmatique* devient un exercice de négociation et de constante remise en cause, se soumettant à l'évaluation et acceptant les réajustements.



La démarche projet sous-entend des étapes agencées au sein d'une stratégie précise, elle relève d'une « théorie de l'action », d'une *praxéologie*.

---

## LE PROJET COMME ENTREPRISE VIVANTE

---

La formule sonne presque comme un pléonasmе, puisque le vocable d'*entreprise* signifie étymologiquement *dessein, projet*, mais aussi *œuvre, opération, aventure, attaque, séduction* ou *relation*. Ce rappel sémantique n'est pas inutile pour redonner à ce terme toute sa plénitude, dans la mesure où la révolution industrielle et la doctrine libérale en firent peu à peu le concept clé d'un système de production de richesses et la figure emblématique du « monde libre ». Ce terme, de plus en plus connoté, finit par se confondre avec une forme institutionnalisée et juridique particulière désignant une société, un établissement, c'est-à-dire l'organisation même de l'action, et par identification, ses locaux, ses dispositifs et ses personnels.

Pourtant le terme d'*entreprise* ne renvoie pas spécifiquement à une quelconque finalité industrielle ou lucrative. À ce propos, l'Union européenne nous livre une définition concernant les secteurs qui nous intéressent :

« Une association sans but lucratif exerçant une activité économique d'intérêt général et sollicitant un concours financier sera qualifiée d'*entreprise* au sens européen et soumise à la réglementation des aides d'état pour son activité économique. »

Nous pouvons facilement admettre que toute entreprise, en tant qu'elle n'est ni spontanée, ni définitive, relève d'un projet. Si le projet préside toute forme de structure sociale – qu'il s'agisse d'un groupe de chasseurs primitifs, d'une association ou d'une entreprise de service – il est un processus vivant, au travers des acteurs qui le supportent : il naît, croît, atteint une phase de maturité, puis il décline et s'éteint. Dans sa phase d'émergence, le projet est porteur de changement, annonciateur de nouveaux regroupements, d'aucuns diraient qu'il est instituant – il se fonde symboliquement dans ce que Sartre appelait le « moment du serment », rituel fondateur et visionnaire. Dans sa phase de déclin, il se confond avec la forme qu'il a agencée, il se fossilise : les procédures prennent le pas sur le sens initial, les finalités s'estompent pour céder la place à de pseudo-évidences, les actions deviennent mécaniques et les situations répétitives... Le projet devient institué.

L'entreprise perd son élan et avec lui son âme – la morosité s'installe – elle peut encore devenir l'objet de tous les mécontentements... Nous sommes alors dans l'antichambre de la réforme ou de la révolution. Ce qui arrive aux sociétés se

produit dans les établissements, les petits groupes, les équipes, les familles et les couples. Qui n'a connu de jeunes mariés bâtir plein de projets pour aboutir quelques années plus tard à la routine et l'ennui ? À la phase amoureuse, période euphorique et hyperstimulante, où la circulation des informations domine, succède – si l'on n'y prend garde – une phase de reproduction procédurale où les informations sont redondantes. Les thérapeutes familiaux connaissent bien ces familles, sans projet et sans représentation de l'avenir, qui se sont mises à fonctionner comme des systèmes fermés, imperméables à toute information extérieure. Quant aux établissements expérimentaux et « pilotes » du secteur pédagogique, éducatif ou sanitaire, que deviennent-ils vingt ans après ? Ils se transforment parfois en de véritables accumulateurs de dysfonctionnements, peuplés de personnels aigris et déçus... C'est pour cette raison que tout projet doit aussi remettre en cause un état de fait et s'inscrire dans des cycles de désinstitutionnalisation et de ré-institutionnalisation, donnant tout son sens à la notion de « destruction créatrice » chère à Schumpeter.

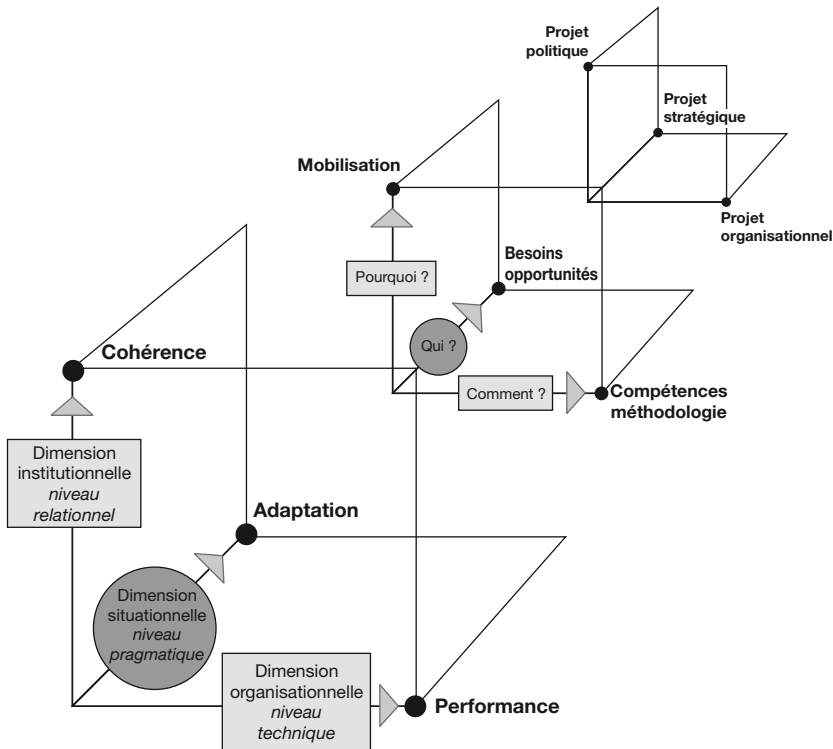


Figure 1. Les dimensions du projet d'entreprise

---

## LE PROPOS DE L'OUVRAGE

---

Par-delà ces considérations intellectuelles, cet ouvrage vise à offrir à ses lecteurs un guide méthodologique afin de mieux se situer dans le paysage d'aujourd'hui de l'action sociale et médico-sociale (ses enjeux et ses logiques) et de pouvoir élaborer un projet de structure répondant aux diverses exigences qui émanent du contexte sociétal et de ses grandes orientations.

Nous avons conservé le titre original de cet ouvrage car le terme d'« établissement » s'avère suffisamment générique pour désigner la pluralité de systèmes d'action en vigueur aujourd'hui : établissement classique ou service, dispositif ou plateforme de service. Nous utiliserons également dans le texte la formule de « structure SMS » pour structure sociale ou médico-sociale.

Rédiger un tel projet représente un chantier d'importance dans la vie d'une organisation comme dans celle d'un manager car c'est l'occasion de remettre à plat un positionnement et un fonctionnement et de les mettre en phase avec les exigences de l'environnement. Cela consomme également du temps de formation auprès des personnels et du temps de consultation des bénéficiaires, puisque la démarche se doit d'être participative si l'on veut en garantir l'appropriation et la mise en œuvre effective.

Durant une trentaine d'années, nous avons accompagné de nombreux établissements et services dans cet exercice ; nous avons donc beaucoup appris et capitalisé au cours de ces expériences les plus diverses grâce aux professionnels concernés. Nous avons dû évoluer dans notre démarche pour être le plus efficace possible car l'élaboration d'un projet tient compte d'une foule de paramètres. Qui plus est, les changements s'accroissent et impactent de plus en plus vite les projets : désinstitutionnalisation, inclusion, réponses accompagnées pour tous, nouvelle tarification (SERAFIN-PH), modularité des réponses, nouveaux dispositifs (PCPE, PAG, GOS, etc.). C'est la raison pour laquelle nous avons dû restructurer cette quatrième édition. Celle-ci propose :

- une première partie en trois chapitres, qui s'intitule « Éléments de contexte », livre des données historiques et actuelles indispensables pour comprendre les grandes lignes d'évolution des politiques et des structures de l'action sociale et médico-sociale ;
- une seconde partie en neuf chapitres, qui s'intitule « L'élaboration d'un projet », traite des éléments essentiels abordés par un projet opérationnel de structure SMS. Nous y livrons un plan détaillé d'élaboration d'un projet de structure qui sert d'ailleurs de trame à cette partie et que le lecteur peut

reprendre à son compte. Les éléments de ce plan donnent de ce fait leurs intitulés aux chapitres de cette seconde partie.

# PARTIE I

---

## Éléments de contexte

---

■ <b>Chap. 1</b>	L'héritage historique .....	11
■ <b>Chap. 2</b>	Nouveau contexte sociétal et nouvelles règles du jeu .....	41
■ <b>Chap. 3</b>	Performance, efficacité, de redoutables questions pour l'avenir .....	67

L'ACCUEIL et l'accompagnement de personnes en situation de handicap, quelques qu'en soient les causes, se réalisent dans un nouveau contexte sociétal dont il faut comprendre les divers facteurs d'évolution, les enjeux et les logiques à l'œuvre, afin de mieux s'y situer et de préparer les modalités de l'action sociale et médico-sociale de demain.

Les secteurs de la santé et de la solidarité vivent en effet une mutation d'envergure – que nous appelons *transition* – qui concerne à la fois les concepts et les modèles culturels en vigueur, les modalités d'accompagnement, les dispositifs et les structures sollicités, les modes d'organisation et de financement, mais aussi les technologies et pratiques professionnelles des acteurs. En quelques années, de tels secteurs ont donc connu une révolution à la fois culturelle et structurelle qui a généré tour à tour de l'enthousiasme et de l'inquiétude.

Prendre en compte l'origine de tels secteurs, prendre la mesure de leur mutation et tenter d'esquisser des perspectives, tel est l'intérêt d'une grille d'analyse qui doit permettre de comprendre les logiques et les évolutions en cours et leur cohérence afin de mieux s'y adapter.

Quels dispositifs d'accompagnement et de coordination des parcours pour demain ? Quelles nouvelles organisations pour les opérateurs ? Quelles nouvelles relations entre bénéficiaires, opérateurs et partenaires ? Quels nouveaux métiers et quelles nouvelles pratiques pour les professionnels ? Quelles modalités de financement ? L'opérateur actuel doit anticiper toutes ces préoccupations lorsqu'il se représente l'avenir des structures qu'il manage et qu'il devra doter d'un projet à la fois ambitieux et réaliste.

## Chapitre 1

# L'héritage historique

SI DANS beaucoup d'autres domaines d'activité, on ne concevrait pas de travailler sans projet clair, sans plan d'action et feuille de route précis, les secteurs social et médico-social ont pu fonctionner durant des décennies en prenant beaucoup de liberté avec la question du projet et de sa réalisation. Pour l'essentiel, cela a été rendu possible par la marginalisation dont ils ont fait l'objet, par leur protection vis-à-vis de tout marché et des contraintes économiques environnantes et par leur inscription dans une logique administrative parallèle ; mais aussi par une idéologie et une culture de référence qui permettaient d'occulter commodément le problème de l'utilité sociale et de la méthodologie, tour à tour en les sublimant ou en les réduisant à des pseudo-évidences qui servaient jusqu'alors de ciment commun. Définir aujourd'hui un projet pour une structure sociale ou médico-sociale, c'est accepter de faire entrer ce type d'action dans une véritable professionnalisation, et du même coup, de l'extraire du « volontarisme social », produit du sérail du catholicisme idéaliste, des idées saint-simoniennes, d'un militantisme gauchisant ou d'un conservatisme pragmatique.

Pour comprendre la portée d'une telle évolution, il est important de resituer le travail social dans son contexte historique : autrement dit, pour savoir où l'on va, il est sans doute nécessaire de savoir d'où l'on vient... En effet, nombre de difficultés pour aborder l'indispensable transformation de ces secteurs, à l'aube du troisième millénaire, tiennent aux *caractéristiques culturelles* – et non pas seulement techniques – des établissements sociaux et médico-sociaux.

---

## L'ADN INSTITUTIONNEL DES ESMS

---

Héritiers de l'Ancien Régime, de par leur filiation historique avec l'Église catholique romaine, animés par l'esprit de la Charité qui reposait sur une doctrine que nous appelons *l'hospitalisme compassionnel*, les secteurs dont il est question sont les petits-fils des congrégations qui accueillaient des populations stigmatisées : « misérables, ladres, gueux, infirmes, femmes de mauvaise vie, enfants coupables, vicieux et abandonnés, crétins, idiots et imbéciles », selon la terminologie en vigueur à l'époque.

Sur le plan historique, les secteurs sanitaire, médico-social et social sont donc issus d'une même matrice : celle de *l'hospice*, lieu d'asile caritatif pour les plus démunis. De cette origine, représentée par la saynète emblématique de Saint-Martin partageant son manteau ou l'interventionnisme héroïque d'un Saint-Vincent de Paul<sup>1</sup>, allait émerger progressivement toute une généalogie d'établissements destinés à accueillir des populations très variées, mais toutes frappées du sceau de la stigmatisation et de la souffrance, du manque et de la différence, du pathos et du malheur.

### ► Des origines caritatives

Passons sur le rôle des institutions religieuses, des hospices et des premiers bureaux de bienfaisance de l'Ancien Régime, passons sur la période révolutionnaire qui va tenter de substituer l'idée de « justice sociale » à la charité, car ce n'est pas l'objet de cet ouvrage<sup>2</sup>, pour nous intéresser plus spécialement à la période de la révolution industrielle qui va réellement entraîner une rupture historique sans précédents dans nos sociétés et en constituer le principal moteur d'évolution. C'est en effet au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, sous les coups de boutoirs de la révolution industrielle, que l'on prend conscience de la nécessité de mieux gérer les flux de populations et de prendre en main les problèmes de société qui ne manquent pas de surgir, problèmes qui entament la cohésion sociale, altèrent le progrès – et menacent les classes dominantes. C'est à cette période que se formalisèrent des analyses sociales conservatrices, présentant les sociétés

---

1. Il est à noter que la pratique de maraude du SAMU social procède en droite ligne historique de cette « tournée des pauvres ».

2. Un certain nombre d'ouvrages, devenus des classiques, évoquent cela très bien comme : *Rénover l'action sociale et médico-sociale* de Jean-François Bauduret et Marcel Jaeger, 2<sup>e</sup> éd., Dunod, 2005 ; *Corps infirmes et société* de H.-J. Sticker, Dunod, 2013.



occidentales comme assiégées par de nouveaux barbares et mettant notamment l'accent sur les risques de déstabilisation sociale. Sur le terrain, ce sont des militants et des bénévoles, armés d'idéaux (la plupart du temps catholiques), qui se chargent de recoudre les déchirures les plus voyantes du tissu social, décrites par les premiers « ingénieurs sociaux », tels Le Play ou Blanqui, qui jetèrent les bases de l'enquête et de l'intervention sociales.

« À certaines époques funestes, le peuple a abusé de la prospérité due à la vertu des générations précédentes ; et il a été entraîné au mal par le sensualisme des riches, l'orgueil des lettrés et la tyrannie des gouvernants. Ces trois causes de corruption sont réunies, depuis deux siècles, dans l'Occident ; et elles y ont fait naître, contre les institutions du passé, des sentiments de haine et de mépris dont l'histoire n'offre aucun exemple. Ceux qui, de nos jours, se révoltent ainsi contre l'enseignement traditionnel nient l'existence de Dieu, la nécessité du complément apporté à la nature de l'homme par la révélation du Décalogue, le contraste absolu de l'homme et de l'animal. [...] Ces nouveautés déchaînent en Europe l'instabilité et la discorde. Elles tarissent, par conséquent, les sources de la prospérité. Elles se développent surtout près des bassins houillers de l'Occident ; et elles provoquent, dans ces localités, les états d'ébranlement ou de désorganisation décrits dans les tomes V et VI des *Ouvriers Européens*<sup>1</sup>. »

Les positions officielles de l'Église romaine continuèrent d'influencer directement l'action sociale dans son intentionnalité en faisant étroitement coïncider sa vision et ses intérêts avec ceux des pouvoirs en place. En 1910, le pape Pie X condamnait le « modernisme », et le mouvement du Sillon, et déclarait dans une lettre adressée aux archevêques le 25 août :

« La société n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique [...] Il lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la révolution et de les adapter au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société. »

Il résumait par là l'option dominante de l'Église catholique qui ne parvint jamais à intégrer les révolutions démocratique et industrielle (mises tour à tour sur le compte des protestants, des francs-maçons, des juifs ou des rose-croix...). Il est clair que ce discours annonçait l'idéologie montante de la Révolution nationale de Vichy. Cette dernière constituant une nouvelle péripétie du conflit historique entre l'État républicain et l'Église : en quelque sorte, la revanche sur une III<sup>e</sup> République anticléricale finissante. Bien entendu, les travailleurs sociaux étaient comptés alors parmi les « nouveaux ouvriers » de cette restauration sociale évoquée par Pie X...

---

1. Frédéric Le Play, *La méthode sociale*, présenté par A. Savoye, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989.

Certes, il a toujours existé des mouvements religieux plus critiques et plus novateurs au plan social<sup>1</sup>, mais ils devaient demeurer marginaux par rapport à la doctrine officielle de l'Église catholique romaine qui donnait le ton à l'action sociale dans son ensemble. Une action sociale, largement initiée et orientée par d'éminents notables, conçue comme le meilleur antidote contre les revendications, le syndicalisme et le féminisme. Dans une telle conception, la société était un ordre figé et l'action sociale visait la rédemption des personnes, l'atténuation des souffrances existentielles, mais ne s'inscrivait pas dans un véritable projet d'alternative sociale. Il faudra attendre la montée de mouvements laïcs pour promouvoir d'autres intentionnalités, ou encore l'influence du concile « Vatican II » sur ce qu'il conviendra d'appeler une aile chrétienne progressiste et œcuménique.

Après la première guerre mondiale, l'État devait commencer à reprendre en main une part de cet univers associatif émietté, largement issu de la séparation de l'Église et de l'État, au fur et à mesure que les enjeux se modifiaient. La santé fut bien sûr concernée en premier lieu car elle intéressait tout le monde et engageait le sort de la République, tant au plan militaire qu'industriel, puis ce fut le tour de la protection de l'enfance et de la situation des personnes invalides de guerre. Les politiques de santé publique et d'éducation allaient d'ailleurs aboutir à l'émergence de nouveaux corps d'intervenants, toujours fortement marqués cependant du sceau du sacerdoce : visiteuses à domicile, assistantes sociales, puis éducateurs notamment. L'État français va ainsi instituer les premiers travailleurs sociaux dans le cadre de politiques hygiénistes (lutte contre la tuberculose, l'alcoolisme, l'insalubrité).

Dans le même ordre d'idées, les premières écoles de travail social font toute référence à une posture charismatique et à un idéal philosophique et moral. Elles sont fondées au début du xx<sup>e</sup> siècle par des religieux ou des militants religieux, comme l'École pratique de formation sociale, l'École libre d'assistance privée (fondée par l'abbé Viollet), l'École normale sociale. Notons que les protestants ne devaient pas être en reste, fondant par exemple l'École pratique de service social en 1913.

En 1942, l'abbé Plaquevent crée la première école d'éducateurs : l'Institut pédo-technique de Toulouse (aujourd'hui l'IRFCES Saint-Simon) dans le sillon de son

---

1. Nous pensons à des mouvements civils, mais aussi à des « ordres intellectuels », comme les jésuites, dominicains, franciscains, lassaliens, qui produisirent de nombreux penseurs et pédagogues inspirés et novateurs.

ouvrage : *Pour l'essor du catholicisme en France*. Il fondera d'ailleurs une association intitulée sans surprise *L'Essor*. Les premières écoles d'éducateurs sont des internats qui tiennent du camp scout et du séminaire ; elles font obligation d'une vie communautaire où l'on partage tout : on partage le gîte avec le directeur et l'on mange tous à la même table avec les enfants. Le métier de travailleur social est alors une vocation, un engagement personnel et un don de soi. Comme on le dira plus tard : « il faut payer de sa personne », avant que cette formule consacrée n'emprunte, dans les années 70, sa version psy : « il faut travailler sur soi ».

### ► L'ère de la professionnalisation

Mais c'est essentiellement après la seconde guerre mondiale qu'eut lieu ce qu'on peut appeler une véritable et massive phase d'institutionnalisation : il s'est agi en premier lieu de faire entrer une myriade de mouvements dans une configuration administrative générale. Cette phase s'est notamment concrétisée par l'élaboration d'une typologie institutionnelle (qui devait devenir plus tard le fameux code Finess), l'attribution de statuts, l'allocation de budgets publics, la signature de conventions, la mise en place d'agrèments et de commissions, de cursus de formation et de statuts professionnels<sup>1</sup>. Ce processus ressembla à une espèce de « sécularisation », via une indemnisation d'acteurs jusqu'alors bénévoles, de façon à les faire rentrer dans un système professionnel. Il fallait également tout simplement remplacer les personnels religieux, qui vieillissaient et dont le nombre déclinait, par des personnels laïcs. Marqué par le pacte social de la libération et la période de reconstruction nationale, le secteur social s'alignait en quelque sorte sur le reste de la société par le biais du salariat et d'une reconnaissance administrative.

Malgré tout, derrière cette professionnalisation de surface, ce secteur demeurait un tantinet marginal de par sa culture de référence et ses modes de fonctionnement. De fait, la société restait divisée en deux : d'un côté, une société industrielle centrée sur la production, la technologie, le progrès et la performance, de l'autre côté, une société traditionnelle se référant largement à des valeurs préindustrielles et préoccupée avant tout de cohésion morale et sociale. La séparation de l'Église et de l'État, au début du siècle, devait consommer la

---

1. Une accélération considérable du processus s'est produite au début des années 60 : avènement de fédérations d'associations, des Ddass et des CREAI (1964), des syndicats d'employeurs, de conventions (1965, 1966), de divers diplômes (éducateur spécialisé en 1967), de statuts et de dispositifs, en attendant la fameuse loi de 1975.

rupture entre deux modèles de société et de cultures. Ne pouvant plus agir de manière aussi directe sur les instances temporelles, l'Église occupa le terrain de la régulation sociale (soins, éducation, assistance, réinsertion, etc.), marquant ces secteurs de son empreinte.

### ► Le tournant des années 80

Le premier choc pétrolier de 1973, qui allait ébranler les sociétés développées, fut le prélude d'un questionnement fondamental de l'utilisation des fonds publics. Quant à la rupture culturelle des années 80, elle devait commencer à confronter les ESMS, ces héritiers des congrégations, des paroisses, des mouvements de jeunesse et des maisons du peuple, avec la logique économique et sa rationalité. Les années 80 de la *new wave* et des *yuppies*, de l'ère Reagan et Thatcher, de la *Perestroïka*, puis de la chute du mur de Berlin, marquèrent en effet un tournant radical, annonçant une nouvelle donne de la société postindustrielle qui se caractérisait par un désengagement de l'État et une accélération du système libéral de concurrence : les dysfonctionnements et lourdeurs des administrations sont alors mis en avant (*l'Armée rouge se délite...* et les entreprises publiques en général n'ont pas le vent en poupe). Les années 80 furent des « années très libérales<sup>1</sup> », au cours desquelles le désengagement de l'État pouvait apparaître comme une panacée aux yeux de certains, et où l'on se prenait à rêver de rationalisations en tous genres. Se retrouveront sur la même longueur d'onde, les tenants d'une rigueur administrative républicaine et les apologues d'une régulation par le marché, ces derniers rêvant d'introduire ladite régulation dans l'action sanitaire et sociale.

Bref, la transition sociale, économique et culturelle de ces années 80 réhabilita l'entreprise, imposa le paradigme entrepreneurial et introduisit en force la « société de service » dans des secteurs qui n'y étaient pas habitués (hôpital, mairie, fonction publique, etc.) y compris dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Le marketing, la méthodologie d'évaluation, le management et la qualité commencèrent à y faire leur apparition. L'évolution générale de la société encourageait alors l'insertion dans l'économie de marché de secteurs périphériques qui jusqu'alors demeuraient sur le seuil. Sans « perdre son âme », pour reprendre l'expression consacrée, les secteurs du travail social et médico-social étaient en quelque sorte sommés de s'intégrer dans la nouvelle société,

---

1. C'est en effet paradoxalement au cours de l'ère socialiste que les idées libérales devaient le plus se développer en France.

voire dans certains cas se révolutionner : il fut demandé aux professionnels de travailler avec des méthodes plus explicites, d'évaluer leurs actions, de mieux se situer par rapport à leur environnement, bref de se comporter davantage comme les autres entreprises. On proposa même aux opérateurs de « se vendre » et de rechercher des fonds alternatifs, c'était l'époque d'émergence du marketing social, du *Charity business*, des ONG, du kouchnérisme. D'où un choc culturel potentiel à effet retard qui allait s'avérer porteur de déstabilisations en tous genres.

### ► Dépasser l'héritage traditionnel

L'« ADN institutionnel » de tels secteurs pèsera fortement jusqu'à aujourd'hui sur les comportements de ses acteurs, parfois d'autant plus nettement qu'ils deviendront peu à peu inconscients, transmis comme des évidences. Cet héritage caritatif et anti-industriel constitue un noyau dur, parfois enfoui, qui ressurgit régulièrement en autant de postures de résistance au changement, car le changement est dès lors toujours perçu comme hostile, induit et porté par le Léviathan de l'économie et du libéralisme (la sempiternelle « marchandisation du social »<sup>1</sup>). On ne peut comprendre, par conséquent, la raison et la cohérence de ces résistances (au *contrat*, au *service rendu*, à la *qualité*, à la *performance*, au *management*, aux *procédures*, aux *nouvelles organisations*, à la *nouvelle tarification*, aux *indicateurs d'évaluation*, aux *nouvelles technologies*, etc.) si l'on ne réfère pas ces secteurs d'activité à leur matrice doctrinaire originelle et que l'on ne reconnaît pas que ces secteurs sont au fond récemment – et encore pas totalement – professionnalisés, et que, d'une certaine manière, ils sont en train de réaliser leur « Révolution industrielle »

De par ses origines, le travail social a donc vécu pendant longtemps sur une idéologie pré ou anti-industrielle, récusant les valeurs et technologies de l'entreprise, puisant principalement ses références dans un humanisme chrétien et conservateur : on peut retrouver chez certains pères fondateurs d'associations et certains penseurs de l'action sociale de l'après-guerre, cette même doctrine qui, de la contre-révolution au pétainisme, reprend ces thématiques romantiques de la campagne, de l'artisanat, du compagnonnage, du patriarcat et d'une certaine idée des valeurs morales... Parallèlement, il emprunte également à un laïcisme

---

1. Depuis le temps qu'il en est question, le travail social devrait être entièrement « acheté » depuis longtemps ! Lire à ce sujet l'excellent livre de Jean-Pierre Hardy, *La marchandisation du travail social : fausses peurs et réalités*, Dunod, 2014.

militant, issu des mouvements d'éducation populaire, de la gauche chrétienne, des mouvements proudhoniens et fouriéristes, du socialisme jaurésien ou de l'extrême gauche post-soixante-huitarde. Qu'ils soient de gauche ou de droite, ces courants avaient en commun une hostilité à la révolution industrielle et libérale : « Ils nous ont chassés de nos maisons et de nos jardins pour travailler dans leurs fabriques et leurs écoles de vice », disait Thomas Excell en 1838... Dans le même ordre d'idées, les théories morales et hygiénistes du début du siècle, qui abomenaient la ville « mère de tous les vices » et attendaient de la mise au vert le salut de l'âme et du corps, influencèrent jusqu'à la fin des années 80 le choix des sites de nombreux ESMS.

Les modèles sociaux de référence pour les établissements du secteur furent pendant longtemps la famille patriarcale ou la communauté pastorale, reprises à leur compte à partir des années 70 par l'idéologie communautaire hippie, le *revival folk* des mythes du village, de la ferme et de l'artisanat ou encore l'utopie autogestionnaire (qui procède fondamentalement, malgré les apparences, du même conservatisme et de la même doctrine : le retour mythique à un « christianisme ou un communisme primitifs »). En termes de communication interne, ces microsystemes sociaux se manifestaient par des réseaux relationnels en étoile (« centrés sur le Père ») ou bien des groupes à forte pression de conformité, quasi tribaux, ne prenant que des décisions collégiales. D'autres habitudes de la vie communautaire ont caractérisé bon nombre d'établissements sociaux et médico-sociaux, telles que le tutoiement généralisé, une certaine confraternité, les tabous de l'argent et du sexe, voire un goût pour la confession et l'auto-réprimande. Tout cela pouvant tenir à la fois du couvent, du patronage, du phalanstère fouriériste ou de la cellule communiste : on y trouve la référence au Père, à « la Loi », à l'utopie égalitaire.

Dans les années 80, nous avons eu maintes et maintes fois l'occasion d'intervenir dans des établissements de ce type, vivant en autarcie, possédant parfois leurs propres vaches, se targuant de construire leurs propres meubles et dirigés sur le mode charismatique décrit plus haut. Un grand hôpital psychiatrique lyonnais dans lequel je suis beaucoup intervenu, l'hôpital du Vinatier<sup>1</sup> (mais les autres fonctionnaient de la même manière), constituait un village avec son église au centre et son avenue de notables, possédait ses animaux domestiques et ses propres artisans et boutiques ; on n'y faisait pas circuler d'argent mais des jetons... et on s'y mariait beaucoup entre soi.

---

1. Nous l'avons bien connu pour y être beaucoup intervenu entre les années 1981 et 1995.

Aujourd'hui encore, il ne faut pas sous-estimer les séquelles, même reformulées et non revendiquées, de ces idéologies traditionalistes ou faussement progressistes qui se sont reconverties sous les oripeaux d'un discours psychologisant, humaniste ou gauchisant.

---

## UNE LONGUE MARCHÉ VERS LA RECONNAISSANCE SOCIALE

---

L'aspect qui nous intéresse sans doute le plus dans cette très rapide fresque historique est la conséquence des évolutions sur la situation des bénéficiaires des ESMS, car on finirait presque par oublier qu'ils sont censés en constituer la raison d'être.

*Mainstreaming, non-discrimination, compensation, participation sociale, inclusion, désinstitutionalisation, autodétermination* constituent le nouveau glossaire européen de l'action positive en faveur des personnes en situation de handicap. Se profile ainsi le nouveau défi des associations, de leurs structures et de leurs professionnels : infléchir considérablement un dispositif global basé sur un « développement séparé » historique pour l'orienter vers l'inclusion, la participation et la promotion sociales.

Par rapport à nos sources françaises, ce nouveau lexique exprime une approche radicalement différente de la question du handicap. Ce virage à cent quatre-vingts degrés s'effectue sous l'influence conjuguée de plusieurs facteurs : en premier lieu, l'harmonisation internationale et européenne (qui s'avère dans bien des domaines le plus puissant moteur des changements actuels), mais aussi les mouvements des bénéficiaires eux-mêmes et les revendications des associations représentatives, l'évolution rapide des réflexions éthiques et les nouveaux paradigmes intellectuels qui transforment notre façon de voir. Nous avons donc affaire à deux niveaux d'évolution qui s'imbriquent cependant étroitement : celui de la conception intellectuelle du handicap et celui de la question sociale proprement dite.

### ► Handicap et développement séparé

Depuis la reconnaissance de l'infirmité, directement issue des ravages de la première guerre mondiale, s'affirma peu à peu la nécessité de reconnaître, d'assister et d'indemniser l'invalidité (loi du 5 août 1949, dite « loi Cordonnier »). S'ensuivit une meilleure identification du handicap (moteur, sensoriel, mental),

puis l'attribution aux personnes dites handicapées d'un « statut social », statut ouvrant des possibilités, notamment le droit à une éducation adaptée, à une réadaptation sociale, à l'obtention d'un emploi protégé (lois du 23 novembre 1957, du 31 juillet 1963, puis du 13 juillet 1971 et du 30 juin 1975). Bref, si nous devons résumer l'histoire du handicap, au cours de ce xx<sup>e</sup> siècle, nous pourrions le faire en une formule : celle d'une longue mais régulière avancée en faveur d'une reconnaissance sociale et d'une inscription concrète dans la cité pour les personnes désignées alors comme handicapées.

Cependant, pour de nombreux intéressés et leurs familles, cette longue marche fut fréquemment décevante dans ses effets concrets, probablement parce qu'elle était tributaire de deux choix caractéristiques de notre dispositif français : tout d'abord, celui d'une « vision orthopédique » du handicap, projection médico-hospitalière qui fit de la *rééducation* l'un des fers de lance de l'action à l'endroit des personnes dites handicapées, et qui participa à enfermer le handicap dans une approche technicienne ; ensuite, celui d'un internement, dépendant du modèle psychiatrique, qui entraîna un véritable « développement séparé ». Ces deux choix déterminèrent toutes les options en matière de réponse au handicap et influencèrent durablement la culture même du secteur médico-social

À l'heure actuelle, ces deux choix explosent sous la pression conjuguée des facteurs précédemment évoqués, et notamment, parce que les personnes concernées ne veulent plus être considérées comme des citoyens de seconde zone – elles entendent bien faire respecter leurs droits dans la cité ; parce qu'elles ne souhaitent plus être appréhendées comme des « personnes handicapées » – label qui dénature leur intégrité ; parce que l'institutionnalisation ne répond plus à l'ensemble de leurs attentes et constitue un dispositif global peu réactif, coûteux et sur-handicapant. La comparaison possible avec d'autres pays, par exemple, les pays scandinaves et anglo-saxons, ne permet plus d'ignorer les alternatives plus démocratiques et de continuer d'entraver l'accès à la société civile pour des personnes à besoins spécifiques<sup>1</sup>. Celles-ci veulent participer en premier lieu aux textes et déclarations qui décident de leur sort, d'où ce slogan, affirmé lors de la conférence de Madrid de mai 2002 : « Rien pour nous, sans nous !<sup>2</sup> ».

---

1. Cf. l'ouvrage sous la direction de Pascal Jacob, *Il n'y a pas de citoyens inutiles*, Paris, Dunod, 2016. Pascal Jacob est président de *Handidactique* et vice-président délégué de la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH).

2. Qui est devenu également le slogan de l'association *Nous aussi*, regroupant des personnes présentant une déficience intellectuelle.



### ► Le choix historique du « tout institutionnel »

Le tout institutionnel, que nous avons donc connu durant de longues décennies, s'inscrivait dans une généalogie et une culture historique issue de l'hospice. De cette matrice originelle, marquée du sceau d'une philosophie confessionnelle et de ses modèles doctrinaires et opératoires, sortiront des générations d'établissements en tous genres, suivant l'évolution en âge des populations prises en charge : depuis les services psychiatriques jusqu'aux instituts médico-éducatifs, les foyers d'hébergement, les maisons d'accueil spécialisées, y compris les centres d'aide par le travail, qui s'avèrent eux-mêmes issus de diverses formes d'ateliers du XIX<sup>e</sup> siècle, puis des « ateliers ergothérapeutiques » de l'hôpital psychiatrique. Progressivement, nous en sommes arrivés aux résidences pour « personnes handicapées vieillissantes »

Cette logique du tout institutionnel a été à la fois l'émanation naturelle d'un interventionnisme d'État, et son habitude à ventiler des populations désignées vers des établissements *ad hoc*, mais aussi des craintes des associations de parents de voir leurs enfants livrés à une société parfois sauvage à leur égard. L'institutionnalisation massive a généré sans nul doute une infantilisation condescendante, un recul vis-à-vis de la citoyenneté et du statut d'adulte par un refus de la responsabilité, de l'autodétermination, par une coupure avec l'environnement, un enfermement dans le pathos, une mise en tutelle économique. Le statut de handicapé s'est affirmé comme celui d'un mineur à vie, bref d'un sous-citoyen.

Les institutions ont insisté sur un mode de vie collectif largement imposé et sur des actes éducatifs et rééducatifs très fonctionnels. Le point faible de la vie institutionnelle, c'est qu'elle est impropre, voire incompatible avec la participation sociale et une vie normale ; bref, l'établissement peut représenter un sur-handicap ! Vivre normalement, c'est nouer des relations et avoir accès à une certaine vie sociale. Quelle était précisément la vie sociale de personnes en situation de handicap au sein d'établissements fermés ?

### ► Les mouvements de consommateurs

Un autre phénomène a joué un rôle évident en faveur de la participation sociale : depuis quelques décennies, nous avons vu en provenance des États-Unis s'affirmer des mouvements de consommateurs, c'est-à-dire des individus qui se regroupent pour négocier avec les prestataires ou affronter les distributeurs pour obtenir une meilleure qualité et lutter collectivement (*class actions*) contre les abus

de toutes sortes, par exemple, en intentant des procès spectaculaires en cas de fraude ou d'erreur grave. Ce mouvement n'affecte pas que la consommation de produits courants, mais aussi l'univers des services. Il est de plus en plus fréquent que l'on intente un procès à un chirurgien ayant pratiqué une opération sans aucune nécessité, ou un établissement de santé ayant irradié massivement ses patients ou une maison de retraite particulièrement maltraitante, autant de choses qui, sans les moyens de communication d'aujourd'hui, et les nouveaux rapports de force ainsi créés, auraient été impossibles.

Même si la France est quelque peu en retard sur ce plan par rapport à d'autres pays développés, des associations d'usagers sont en train d'émerger, ainsi qu'une nouvelle race d'associations de parents, bien informées et préoccupées de qualité. Beaucoup de familles ont bénéficié de ce courant et prennent conscience de leurs droits et de leur statut ; par exemple, certaines familles souhaitent de plus en plus être tenues au courant de ce que l'on fait avec leurs enfants, non pas pour dénigrer systématiquement les méthodes employées, mais pour participer de manière active à ce qui est entrepris et dénoncer aussi certains abus. Par conséquent, les bénéficiaires n'hésitent plus aujourd'hui à tenter des actions en recours, à saisir les instances européennes, à mobiliser les médias sur leurs situations ; confère, par exemple, ces voyageurs en fauteuils roulants qui ont protesté contre les conditions de transport peu civiles que leur avait imposées en son temps la SNCF.

### ► La révolution écologique

À partir des années 60, se fit jour une prise de conscience de l'importance de l'environnement qui devait influencer considérablement les nouvelles approches qui se recentrèrent dès lors sur les communications et les interactions reliant les individus à ce qui les entoure. L'intérêt se porta notamment sur les micro-interactions, des rapports plus circonscrits entre espaces et comportements. À la suite de la *théorie du champ* et de l'*approche dynamique des groupes* de Kurt Lewin, un de ses disciples, Roger Barker, devait développer la « psychologie écologique » (*Ecological psychology*). Au cours des années 70, le courant de la psychologie environnementale connut une progression fulgurante et déboucha sur des centaines d'études et de publications. Devaient se détacher quelques auteurs décisifs comme Ittelson, Proshansky, Lee, Kaplan, Newman ou Altman. La psychologie écologique ou environnementale se définit comme la tentative d'établir des relations théoriques et empiriques entre la personne et son environnement construit. Cette notion d'interaction entre environnement et personnalité

introduit une révolution dans la psychologie traditionnelle. Issue de « l'École de Palo Alto », l'approche *éco-systémique* effectua une synthèse des apports de la cybernétique, des sciences cognitives et des nouveaux courants en psychologie et sociologie, pour mettre également l'accent sur les interactions entre les acteurs plutôt que sur un individu isolé (fruit historique du « mentalisme » de la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles).

Certes, toutes ces évolutions, occupant pourtant une place déterminante dans les sciences humaines mondiales, ont été longtemps ignorées en France. Elles ont fini cependant par infléchir progressivement les mentalités, ne serait-ce que parce que les personnes se déplacent de plus en plus et que les échanges s'accroissent. Il s'avère fondamental de comprendre la relation entre cette évolution des sciences humaines et la notion de « situation de handicap » qui en résulte.

### ► La situation de handicap et la CIF

Au cours des années 70-80, le concept de handicap fut réinterrogé, à la lumière notamment des *approches écologiques* anglo-saxonnes qui considéraient les comportements sociaux à partir de la notion « d'interaction homme/environnement », et non plus sur la base du seul facteur humain (biologique et psychologique). Le handicap émerge alors comme la résultante d'un faisceau d'exigences environnementales auquel l'acteur n'est plus en capacité de répondre, sur le plan sensoriel, cognitif ou opératoire, sachant que les modes de réponse ne sont pas uniques mais multi-variés et combinables entre eux. Le « handicap de situation » est né. Voici ce qu'en disait alors le professeur Minaire, du CHRU de Saint-Étienne, l'un des pionniers français de cette question :

« Il [le handicap] s'agit d'une notion très étroitement liée à l'environnement du sujet, au type de société dans lequel il évolue, à un instant donné. Il s'agit d'une notion qui de ce fait n'est que très partiellement médicale. Le handicap est beaucoup moins lié au diagnostic médical fait en amont qu'on ne le pense généralement. Il est en fait lié aux diverses situations auxquelles l'individu est confronté dans son environnement actuel, dans sa vie de tous les jours<sup>1</sup>. »

En Angleterre, Philip Wood, directeur de l'Unité de recherche en épidémiologie de Manchester, publiait en 1980 une nouvelle classification, qui allait être adoptée

1. Pr. Minaire « Le handicap. Définition et application en rééducation et réadaptation » in *Le Journal de réadaptation médicale*, 1986, n° 6, pp. 202-204.